

Sainte-Èrène, le 25 juin 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 25^e jour du mois de juin 2024 à 19h30 au centre municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Èrène, sous la présidence du maire M. Sébastien Lévesque.

Sont présent(e)s :

Mme Carmen Fournier, conseillère	Siège # 3
Mme Nancy Lizotte, conseillère ;	Siège # 4
M. Alain Delisle, conseiller ;	Siège # 5
M. Nelson Thériault, conseiller :	Siège # 6

Absent :

Mme Nathalie Daoust,	Siège # 1
M. Nicholas Kaven Jean, conseiller	Siège # 2

Formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

Est également présente Nancy Dostie greffière-trésorière adjointe.

122-06-2024

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20h05 par le maire, M. Sébastien Lévesque

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Administration**
 - 3.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 349-2024 Taxation spéciale aux matricules 6 382 170 et 6 627 332 pour le prolongement d'aqueduc et d'égout sur la rue Veilleux
 - 3.2 Réparation des pompes au réseau du village
4. **Période de questions des citoyens**
5. **Levée de la séance**

Il est proposé par Alain Delisle, appuyé par Carmen Fournier et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 25 juin 2024, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Administration

Règlement 349-2024- Décrétant le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Veilleux et une taxe spéciale pour le financement des travaux

Avis de motion est donné par Nelson Thériault, à l'effet qu'un règlement portant le numéro 349-2024 sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil municipal. Le règlement prévoit le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Veilleux et l'imposition d'une taxe spéciale payable en un versement après la réalisation des travaux par les propriétaires des lots 6 382 170 et 6 627 332, cadastre du Québec et le lot 3 865 218, cadastre du Québec.

Dépôt du projet de règlement :

Nelson Thériault, procède au dépôt du projet de règlement 349-2024 décrétant le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Veilleux et une taxe spéciale pour le financement des travaux

PROJET

Règlement 349-2024 décrétant le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Veilleux et une taxe spéciale pour le financement des travaux

Attendu que la municipalité de Sainte-Idrène doit procéder au cours de l'année 2024 aux travaux de mise aux normes des réseaux d'aqueduc et d'égout existants sur la rue Veilleux;

Attendu les lots 6 382 170, 6 627 332 et 3 865 218, cadastre du Québec, adjacents à la rue Veilleux ne sont pas visés par les travaux de mise aux normes desdits réseaux;

Attendu que les propriétaires desdits lots demandent à la municipalité de prolonger les réseaux d'aqueduc et d'égout pour desservir leur propriété;

Attendu qu'une estimation des coûts préparée par M. Alexandre Tremblay, ingénieur au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia indique que le coût des travaux de prolongement sur une longueur approximative de 12 mètres, est évalué à 15 642\$, plus les taxes applicables;

Attendu que les propriétaires acceptent de contribuer au financement de la totalité des coûts réels des travaux exécutés et de partager ces coûts à part égale pour chacune des deux (2) propriétés visées;

Attendu que le conseil municipal est favorable à l'adoption d'un règlement décrétant le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Veilleux et une taxe spéciale pour le financement des travaux;

Attendu qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé au conseil lors de la séance extraordinaire tenue le 25 juin 2024;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu unanimement que le présent règlement, portant le numéro 349-2024, décrétant le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Veilleux et une taxe spéciale pour le financement des travaux soit adopté et qu'il décrète ce qui suit :

Article 1

Le conseil municipal décrète le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur une distance approximative de 12 mètres sur la rue Veilleux pour desservir deux propriétés;

Le conseil municipal décrète également une dépense estimée à 15 642 \$, plus les taxes applicables, établie selon l'estimation préparée par M. Alexandre Tremblay, ingénieur au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia.

Article 2

Pour pourvoir au financement de cette dépense, le conseil municipal décrète une taxe spéciale, payable en un seul versement après la réalisation des travaux.

Les lots assujettis à cette taxe spéciale sont les lots 6 382 170 et 6 627 332, cadastre du Québec (propriété numéro 1) et le lot 3 865 218, cadastre du Québec, (propriété numéro 2) qui constituent les deux propriétés seront desservies par le prolongement des réseaux.

Les deux propriétés seront imposées à part égale selon les coûts réels des travaux après exécution de ceux-ci.

Adopté lors de la séance du conseil tenue le

Sébastien Lévesque, maire

Nancy Dostie
Greffière trésorière adjointe

123-06-2024

3.2 Réparation des pompes au réseau du village

Considérant que l'usine de chloration au village a besoin d'une maintenance au niveau des pompes doseuses

Considérant que les valves anti-retours de l'aspiration aident à renforcer la pompe et empêchent le dérèglement de celle-ci.

En conséquent il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Nelson Thériault et résolu de procéder aux réparations des pompes et des valves anti-retours et d'accepter les soumissions de Chem Action# 47173 de 556.48\$ taxes incluses, et la soumission #47138 de 442.00\$ taxes incluses/ l'ensemble et d'en faire l'achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Période de questions des citoyens

Aucune question n'est adressée au conseil.

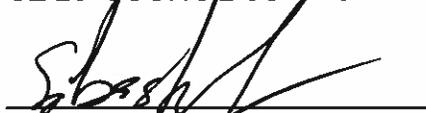
124-06-2024

5. Levée de la séance

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Nelson Thériault et résolu de lever la séance à 19h33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
DONNÉE À SAINTE-IRÈNE
CE 26^e JOUR DE JUIN 2024**



Sébastien Lévesque
Maire



Nancy Dostie
Greffière-trésorière adjointe